

*Initiatives ministérielles*

Ainsi, ce que nous disons, c'est que certains Canadiens devront utiliser beaucoup plus de l'argent qu'ils ont eu bien du mal à gagner pour payer la taxe de vente sur les articles qu'ils devront acheter, alors que les méridionaux n'ont pas à les acheter, ou du moins en quantité aussi considérable. L'exemple du fuel domestique est peut-être le plus évident.

Comme l'a signalé ma collègue la députée du Yukon, les régions du Grand Nord vont être particulièrement touchées, non seulement par l'ensemble du programme fiscal du gouvernement conservateur, mais par cette taxe qui doit frapper les appels téléphoniques. C'est de cela dont il est question.

Lorsqu'ils doivent effectuer des appels pour des raisons personnelles, pour des raisons d'affaires ou simplement pour les besoins de tous les jours, les Canadiens qui habitent des régions éloignées doivent effectuer des appels interurbains, contrairement à leurs concitoyens des régions méridionales qui n'ont qu'à décrocher le téléphone pour communiquer presque sans frais avec n'importe qui. Il en va autrement dans le Nord. Ainsi que vous le savez fort bien, monsieur le Président, ces appels sont toujours assujettis au tarif interurbain, étant donné que les distances sont considérables. Lorsqu'on impose une taxe sur les télécommunications, on alourdit de toute évidence le fardeau fiscal de ceux qui consacrent aux appels interurbains une plus grande partie de leur pouvoir d'achat.

Ma collègue du Yukon a dit qu'il faut modifier le projet de loi afin de reconnaître que certains Canadiens paient davantage pour leurs communications téléphoniques simplement en raison de l'endroit où ils habitent au Canada. Il semble injuste d'imposer une taxe qui serait manifestement discriminatoire envers les Canadiens qui vivent dans des régions éloignées, une taxe qui serait plus lourde pour ceux qui habitent loin des grands centres.

J'irais même jusqu'à dire que le gouvernement conservateur a pratiquement toujours pris des mesures fiscales nuisibles comme celle-là. La taxe sur les produits et services ne fait certainement pas exception, et nous voyons une fois de plus dans le projet de loi C-20 que ce sont les gens des régions éloignées qui devront payer leurs télécommunications le plus cher.

C'est pour cette raison que ma collègue du Yukon propose de modifier le projet de loi en vue d'exempter de la taxe sur les services de télécommunications les habitants du Nord, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, ce qui comprend les gens qui vivent dans le nord de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve et du Manitoba,

ainsi que dans d'autres régions de l'Ouest. Je crois que c'est un amendement fort sage.

Je demande à mes collègues conservateurs de discuter de certaines de ces mesures. Un bon nombre de députés à la Chambre viennent de régions éloignées, de circonscriptions situées très au nord.

• (1220)

En demeurant silencieux sur cette question, laissent-ils entendre qu'en fait, ils appuient cette taxe et estiment que d'en imposer une sur les frais d'appels téléphoniques des gens qui habitent dans des localités éloignées est une bonne idée? C'est ce qu'ils disent, car, jusqu'ici, un seul a eu le courage de prendre la parole au nom de ses électeurs et d'appuyer cet amendement, comme tout parlementaire sérieux le ferait.

Je termine mes observations en exprimant l'espoir que les députés d'en face feront des interventions réfléchies lorsque nous tenterons d'améliorer le projet de loi C-20. Comme mon collègue de Nickel Belt l'a déclaré très succinctement, cette taxe s'ajoute aux nombreuses razias fiscales qu'a faites le gouvernement.

Le gouvernement demande toujours comment trouver l'argent autrement. Une façon évidente serait de réduire immédiatement les taux d'intérêt, ce qui effacerait une bonne partie du déficit et de la dette. Cette mesure stimulerait presque automatiquement l'activité économique dans toutes les régions du pays, de sorte que le rendement des taxes de vente et d'accise ainsi que des impôts sur le revenu des particuliers, sur le revenu tiré d'une entreprise et sur le revenu des sociétés serait plus considérable. Mais au contraire, monsieur le Président, contre vents et marées, les taux d'intérêt demeureront très élevés et, partant, le pays s'endettera davantage, le déficit augmente et le développement économique stagne à cause des politiques fiscales et financières.

Il existe bien des moyens de percevoir des impôts, outre la modification de la politique des taux d'intérêt. Permettez-moi d'en suggérer un seul en terminant. Je pense que nous sommes tous bien conscients du fait que, dans notre pays, 60 000 sociétés rentables ne paient aucun impôt sur le revenu. Bien sûr, bon nombre paient 20 \$, 200 \$ ou 500 \$ par année, mais bien d'autres ne versent pas un seul cent d'impôt. Il y a 60 000 grandes sociétés rentables qui ne paient rien du tout. C'est honteux. D'autres pays, comme les États-Unis, ne tolèrent pas cette situation. En 1986, le président Reagan a établi un impôt minimum sur le revenu des sociétés afin que des dizaines de milliers de grandes entreprises n'échappent pas au fisc.